



**Atelier sous-régional de renforcement
des capacités des parlementaires et élus locaux,
sur les risques liés à la pêche inn, aux industries
extractives et à la mauvaise gestion des zones
humides et des aires protégées**

NOTE CONCEPTUELLE



ALLIANCE DES PARLEMENTAIRES ET ELUS LOCAUX POUR LA PROTECTION
DE L'ENVIRONNEMENT DES PAYS DU LITTORAL OUEST AFRICAIN



PRCM
PROGRAMME REGIONAL DE CONSERVATION
DE LA ZONE COTIERE ET MARINE
DE L'AFRIQUE DE L'OUEST



SIERRA LEONE, 20-22 OCTOBRE 2011



I. CONTEXTE

Le Projet d'Appui au Réseau Régional des Parlementaires et Elus Locaux en faveur d'une gestion intégrée de la zone côtière et marine des pays du littoral ouest-africain (PREPARE), a été mis en place par l'UICN et le PRCM, avec un cofinancement de la MAVA et de la DGIS. Il ambitionne de contribuer à la conservation durable des ressources naturelles et culturelles de la zone côtière et marine de l'Afrique de l'ouest, par l'amélioration de la gouvernance environnementale à travers l'implication des parlementaires et des élus locaux.

Le PREPARE a appuyé la mise en place et le fonctionnement de réseaux nationaux (au Cap-Vert, en Gambie, en G. Bissau, en Mauritanie, en Sierra Léone et au Sénégal) et à la création du réseau régional de parlementaires et élus locaux pour la protection de l'environnement des pays du littoral ouest-africain (APPEL).

Afin d'assurer leur fonctionnement, le PREPARE a mis à la disposition des réseaux nationaux et régional, des assistants parlementaires pour aider au renforcement des capacités des élus et à la facilitation du travail d'investigation, de collecte et de mise à disposition d'informations scientifiques, techniques et juridiques.

Grâce aux multiples appuis apportés par le PREPARE, le réseau APPEL et les réseaux

nationaux ont pu développer leurs activités : renforcement de capacités de leurs membres, partage de des expériences à travers des visites d'échanges, plaidoyer et lobbying pour influencer la prise de décisions politiques (ratification de conventions, vote de lois nouvelles...), et développement d'un partenariat diversifié avec plusieurs organisations nationales, sous-régionales et internationales.

Il reste que trois ans de fonctionnement des réseaux n'ont pas permis d'asseoir toutes les bases de leur pérennisation et de leur prise en charge de toutes les problématiques environnementales majeures de l'écorégion ouest-africaine. Aussi, à quelques mois de la clôture de la première phase du PREPARE, il est apparu nécessaire, d'organiser une rencontre régionale des parlementaires et élus locaux membres du réseau APPEL, autour :

- * de l'amélioration des capacités et compétences des parlementaires et élus locaux et du renforcement de leur prise de conscience sur les risques économiques, sociaux et naturels liés au développement de certaines activités, tels que les industries extractives, la pêche INN, la gestion des zones humides, la gouvernance des aires protégées ;
- * du lancement officiel du réseau national des parlementaires de Sierra Léone,
- * d'une réflexion commune sur les orientations générales, les objectifs et actions prioritaires d'une éventuelle deuxième phase du projet d'appui au réseau régional APPEL.





Cette rencontre se voudrait une initiative conjointe du Parlement de la Sierra Léone (réseau des parlementaires pour l'environnement), du réseau régional APPEL, de l'UICN Sénégal (projet PREPARE), de l'Unité de Coordination du PRCM, de Wetlands International (projet zones humides), de la CSRP (projet RECAR-GAO), de l'UICN (GP/SIRENE), de la FIBA (projet AMP) et d'autres partenaires susceptibles d'être intéressés par les thématiques ciblées (WWF, UNESCO/BREDA, OXFAM/AFRIQUE, ONUDI, CRDI, etc.).

II. OBJECTIFS DE L'ATELIER

Trois objectifs principaux sont fixés à cet atelier :

- installer formellement le réseau national des parlementaires et élus locaux de la Sierra Léone : adoption des outils de gouvernance, mise en place des instances de direction et approbation du plan d'action ;
- renforcer les capacités des parlementaires et élus locaux du réseau régional APPEL sur les enjeux et les risques liés à la pêche INN, aux industries extractives, à la gestion des zones humides, à la gouvernance des aires protégées ;
- partager les orientations, les objectifs, les stratégies et les domaines d'actions prioritaires d'une deuxième phase éventuelle du PREPARE.

III. CONTENUS DE L'ATELIER

L'atelier sera articulé autour de trois activités principales :

3.1. Lancement officiel du réseau de Sierra Leone

S'agissant de la mise en place formelle du réseau des parlementaires de Sierra Léone, il faut rappeler que les parlementaires et élus locaux de ce pays, à l'instar de leurs homologues de la sous-région d'Afrique de l'ouest, se sont regroupés pour se constituer en réseau, afin de contribuer à la mise en place des politiques et législations environnementales adéquates tant au niveau national que sous-régional.

Et depuis sa création, ce réseau s'est efforcé de participer, avec toutes les parties prenantes, au combat contre les effets des changements climatiques, à l'action pour la conservation de la biodiversité, à la lutte contre la désertification et surtout à la préservation des ressources marines et côtières, aux plans local, régional qu'international.

Au niveau local, l'intégration des élus locaux comme membres du réseau s'est concrétisée. Sur le plan national, le réseau s'est beaucoup impliqué dans les activités de la Sierra Leone Environmental Protection Agency (SLEPA), ainsi que dans d'autres actions initiées par diverses ONGs et institutions nationales et



sous-régionales. C'est ainsi que le réseau fait partie des membres fondateurs du réseau régional APPEL. Et à ce titre, il a participé à toutes les activités développées par ce réseau en Afrique de l'ouest (Praia, Bissau, Dakar, Nouakchott, St-Louis, Foundiougne, Toubacouta, etc.) et dans le monde (Londres, Bruxelles).

Et pour accroître sa visibilité auprès des populations et des institutions partenaires, le réseau de Sierra Leone voudrait procéder à son lancement officiel, en procédant à l'adoption formelle de ses outils de gouvernance et à la mise en place de ses organes de direction.

3.2. Le renforcement des capacités des parlementaires et élus locaux

Pour bien assurer leurs fonctions de législateurs, d'allocataires des ressources budgétaires et de contrôleurs de l'exécutif, les parlementaires ont besoin de renforcer leurs capacités sur les problématiques environnementales, qui constituent des enjeux majeurs pour le développement durable des pays du littoral ouest-africain. C'est pourquoi, depuis 2008, date de mise en place du programme d'appui au réseau régional des parlementaires et élus locaux, plusieurs rencontres (ateliers, séminaires, fora, colloques, visites de sites et d'échanges, etc.) ont été organisées sur des thématiques diverses : changements climatiques, pêche, hydrocarbures, gestion des mangroves, érosion côtière, etc. Ces rencontres ont permis d'accroître l'information et la sensibilisation des parlementaires sur ces questions mais également de renforcer leur prise de conscience, notamment sur leurs rôles et responsabilités en tant que mandataires des populations. En effet les problèmes économiques, écologiques et sociaux que vivent les populations de la zone du littoral ouest-africain, ne peuvent être résolus qu'à travers des politiques environnementales et des législations concertées, intégrées et harmonisées. Pour ce faire, les parlementaires doivent souvent se rencontrer, échanger et partager leurs expériences, réfléchir ensemble sur leurs contributions à l'amélioration

des politiques, législations et réglementations relatives à la gestion des ressources côtières et marines de la sous-région. C'est ce qui justifie le choix porté sur les thématiques ci-après :

*** Les industries extractives**

Dans les pays en développement, en Afrique de l'ouest notamment, les ressources naturelles et les services des écosystèmes, sont souvent essentiels au développement économique et social des populations. C'est pourquoi, on comprend que les pays disposant de ressources minières et pétrolières veuillent les exploiter et les valoriser. En Sierra Leone par exemple, le secteur des industries minières représente environ 90% des exportations.

Cependant, il est indispensable que ces exploitations prennent en compte les préoccupations liées aux conséquences sur la biodiversité et sur les conditions de vie des populations. A cet effet, la gestion transparente, équitable et durable des ressources minières est essentielle pour l'amélioration des conditions de vie des populations.

En abordant cette thématique, nous devons pouvoir répondre aux questions suivantes :

- Quels impacts environnementaux et sociaux de l'extraction minière dans la sous-région ?
- Quelles leçons apprises pour atténuer les risques pour les populations et les écosystèmes ?
- Quelles recommandations pour promouvoir une approche intégrée et harmonisée de cette question au niveau sous-régional ?

*** Les zones humides**

La plupart des pays côtiers ouest-africains bénéficient de zones humides protégeant leur littoral. L'écosystème mangrove est un lieu privilégié servant à la fois de pouponnière pour la faune marine, de zone tampon protégeant la côte de l'impact des vagues, de la houle ou des tempêtes, mais aussi de zone d'épuration et de filtration de l'eau.

Cependant ces barrières naturelles sont fragiles et souffrent trop souvent d'altérations na-



turelles ou anthropiques.

Aussi, les zones humides sont soumises aux catastrophes naturelles (houles, cyclones, inondations...). Mais ces phénomènes sont aggravés par les activités humaines : l'urbanisation massive, les pollutions terrestres et marines, le déboisement des parcelles et le lessivage des sols, etc.

A ces impacts négatifs, viennent s'ajouter les effets liés aux changements climatiques.

C'est pourquoi, face aux phénomènes naturels, aux risques liés à l'anthropisation des zones humides, aux effets des changements climatiques et aux incidences de certaines maladies hydriques dans les zones agro-écologiques d'Afrique de l'ouest, les parlementaires devaient contribuer à la recherche de solutions pour une préservation durable de ces écosystèmes fragiles dont les valeurs et les fonctions sont d'une importance capitale.

* *Les aires protégées*

Les aires protégées en Afrique de l'ouest apportent une contribution inestimable à la conservation de la biodiversité et à la protection des patrimoines culturels des populations autochtones. C'est pourquoi les Etats de l'espace PRCM ont, entre 1962 et 2004, multiplié presque par dix (de 2,4 millions Km² à 20 millions de km²) la superficie des aires protégées.

Cependant ces espaces restent confrontés à d'innombrables difficultés liées notamment aux phénomènes climatiques (sécheresse, désertification, inondations, etc.), à l'accroissement de la population (empiétements, braconnage, feux de brousse, surpâturage, etc.), aux conflits (guerre, rébellion, etc.), aux mauvaises pratiques de gestion et à la faiblesse des moyens humains, matériels et financiers.

Cette situation a eu pour effet la dégradation progressive des ressources biologiques et a conduit parfois à l'inscription de certaines aires protégées sur la liste des sites du patrimoine mondial en danger (ex. le Parc Niokolo Koba au Sénégal).

L'atelier de Sierra Leone sera l'occasion de proposer des initiatives à prendre par les parlementaires et élus locaux pour la mise en place des cadres législatifs et réglementaires en faveur d'une gestion harmonisée des aires protégées dans l'espace PRCM.

* *La pêche illicite, non déclarée et non réglementée (INN)*

Selon la FAO (mai 2000), « la pêche INN a des conséquences graves pour la gestion durable à long terme des pêches de capture. Lorsque cette pêche n'est pas surveillée, le système sur lequel reposent les décisions en matière de gestion des pêches est faussé. Une telle situation ne permet pas d'atteindre les objectifs de gestion et entraîne la perte d'opportunités sociales et économiques à court et long termes. À l'extrême, la pêche illicite, non déclarée et non réglementée peut entraîner l'effondrement d'une pêche ou sérieusement compromettre les efforts déployés pour reconstituer les stocks de poissons qui sont déjà épuisés ».

C'est fort de ces constats que le réseau APPEL s'est résolu à sensibiliser ses membres sur les conséquences de ce fléau sur les ressources halieutiques des pays du littoral ouest-africain et partant sur ses effets à long terme. C'est ainsi que le réseau a déjà effectué une mission d'échange auprès du parlement européen et de la commission européenne en décembre 2009 et organisé un atelier à Dakar en mai 2010. L'atelier de Sierra Leone permettra ainsi de renforcer l'information-sensibilisation sur cette thématique et d'apporter quelques réponses aux questions ci-après :

- Quelles conséquences de la pêche INN sur les ressources halieutiques et sur les économies des pays du littoral ouest-africain ?
- Quels rôles des parlementaires de la sous-région dans la recherche et la mise en œuvre de solutions innovantes et concertées ?

3.3 Echanges sur les orientations d'une seconde phase éventuelle du PREPARE

Le programme d'appui au réseau régional (PREPARE) achève sa première phase le 31



décembre 2011. Une évaluation finale est en cours pour apprécier l'atteinte des objectifs et des résultats attendus ainsi que les impacts que ce programme a pu produire sur la conservation des ressources naturelles, sur l'amélioration des politiques et de la gouvernance et sur le développement économique et social des pays PRCM. Au terme de cette évaluation, des recommandations seront formulées et serviront à alimenter la réflexion pour la construction d'une 2ème phase du PREPARE.

L'atelier de Sierra Leone offrira l'opportunité aux membres du réseau APPEL et à ses partenaires, de partager les conclusions de cette évaluation et de réfléchir sur les lignes directrices, les objectifs, la stratégie, les actions prioritaires et les partenariats, pour une seconde phase éventuelle du PREPARE.

3.4- Des visites de sites illustratifs des problématiques abordées en sessions

IV. APPROCHE METHODOLOGIQUE

L'atelier se déroulera :

- en salle avec des introductions d'experts et des contributions des réseaux nationaux sur les thématiques retenues, des discussions en plénières et des travaux de groupes pour l'approfondissement de certaines questions et la proposition de mesures à prendre ou à initier par les parlementaires ;
- en visites guidées sur des sites illustratifs des thématiques abordées en salle.

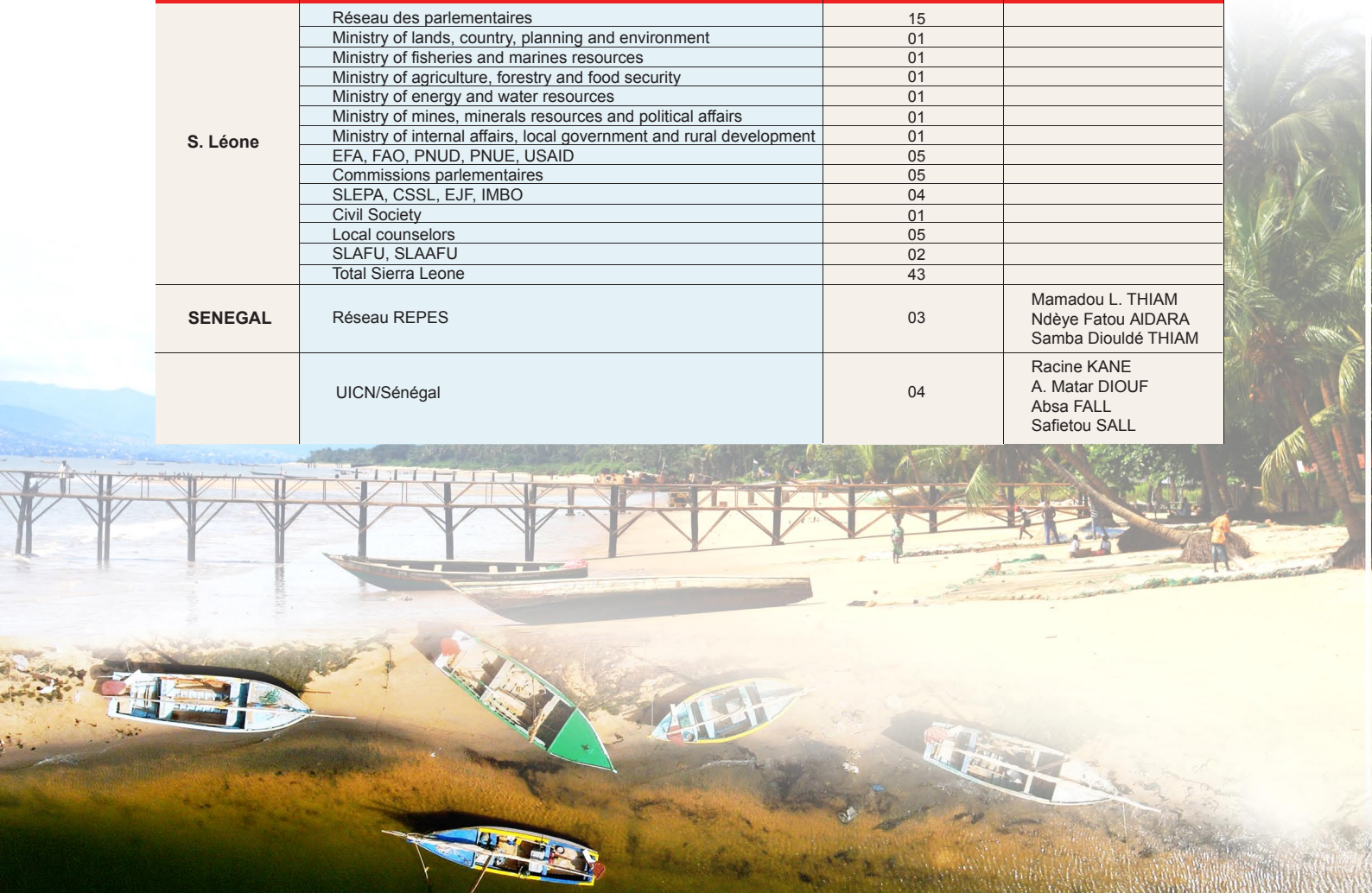
Les parlementaires de chacun des pays participants à l'atelier prépareront, avec le soutien des assistants parlementaires ou d'autres services disponibles, des contributions faisant état du niveau de prise en compte des thématiques dans les politiques et législations nationales. Dans ce cadre, un canevas de présentation de leur contribution, leur sera proposé

V. DATES ET LIEUX :

L'atelier aura lieu les 20, 21 et 22 d'octobre 2011 à Freetown.

VI. PARTICIPANTS :

Pays	Organisations/Structures	Nbre de participants	Noms des participants
S. Léone	Réseau des parlementaires	15	
	Ministry of lands, country, planning and environment	01	
	Ministry of fisheries and marines resources	01	
	Ministry of agriculture, forestry and food security	01	
	Ministry of energy and water resources	01	
	Ministry of mines, minerals resources and political affairs	01	
	Ministry of internal affairs, local government and rural development	01	
	EFA, FAO, PNUD, PNUE, USAID	05	
	Commissions parlementaires	05	
	SLEPA, CSSL, EJF, IMBO	04	
	Civil Society	01	
	Local counselors	05	
	SLAFU, SLAAFU	02	
Total Sierra Leone	43		
SENEGAL	Réseau REPES	03	Mamadou L. THIAM Ndèye Fatou AIDARA Samba Diouldé THIAM
UICN/Sénégal	04	Racine KANE A. Matar DIOUF Absa FALL Safietou SALL	



Pays	Organisations/Structures	Nbre de participants	Noms des participants
	PREPARE	03	Oumar SY Ballé SEYE Consultant
	RECARGAO	01	Renaud BAILLEUX
	W.I	01	Dr. Mamadou NIANE
	Total Sénégal	12	
Cap-Vert	Réseau national	03	Alexandre José Duarte Fonseca Pacheco DE NOVAIS Antonio Pedro DELGADO Joana de Rosario LOPES
Gambie	Réseau national	03	Netty BALDEH Ousman BAH Yoba Nyada BALDEH
Guinée	Association des maires de Guinée	01	Dr. Mamadou DRAME
G. Bissau	Réseau national	03	Cipriano CASSAMA Martina Moreira Moniz Na FANTCHAMNA Albino GOMES
G. Bissau	UICN/G.B	01	Frédéric AIRAUD
Mauritanie	Réseau national	02	Haimouda Ould AHMED Ebnou Ould Mohamed EL MAMY
Mauritanie	UC/PRCM	02	Ahmed SENHOURY Barthélémy BATIENO
Mauritanie	MACO	01	Mathieu DUCROCQ
Mauritanie	UICN/RIM	01	Mohamed Lemine Ould BABA
	Total autres pays PRCM	17	
Partenaires	MAVA	01	Thierry RENAUD.
	CAPE	01	Hélène BOURS
	Total partenaires Total participants à l'atelier	02 74	





ALLIANCE DES PARLEMENTAIRES ET ELUS LOCAUX POUR LA PROTECTION
DE L'ENVIRONNEMENT DES PAYS DU LITTORAL OUEST AFRICAIN



PRCM
PROGRAMME REGIONAL DE CONSERVATION
DE LA ZONE COTIERE ET MARINE
DE L'OUEST AFRICAIN



ALLIANCE DES PARLEMENTAIRES ET ELUS LOCAUX POUR LA PROTECTION
DU LITTORAL OUEST-AFRICAIN

Tél : (221) 33.823.50.27 / (221) 33.869.02.85 – Fax : (221) 33.824.92.46 – B.P. 3215 DAKAR RP
Place SOWETO, Assemblée Nationale, Site web : www.repes.org

